



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 20 juin 2025

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

√ Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

ADDITIF JOURNEE DU 15 MAI 2025

VETERANS FUTSAL – POULE A

Rencontre 53258853 : GIVENCHY FUTSAL – AVION FUTSAL

1^{er} forfait d'AVION FUTSAL.

GIVENCHY FUTSAL bat AVION FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à AVION FUTSAL

JOURNEES DU 12 AU 15 JUIN 2025

U11M D4 – POULE S

Rencontre 29998534 : AS FREVENT (b) – ENT. USR/SCA

2^{ème} forfait de ENT USR/SCA.

FREVENT bat ENT. USR/SCA par forfait 5/0.

Amende de 20 € à ENT USR/SCA.

VETERANS A 8 – POULE C

Rencontre 28784150 : RC BOURS – ENT. USC/ASF

2^{ème} forfait de ENT. USC/ASF.

BOURS bat ENT. USC/ASF par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ENT. USC/ASF.

Match retour à RC BOURS.

COUPE SENIORS CICA

Rencontre 53370004 : US HODAIN (b) – AFC LIBERCOURT (b)

- Réserves d'avant match d'HOUDAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/0 - TAB 2/0.

Amende de 30 € à US HOUDAIN.

- Réserves d'avant match de LIBERCOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/0 TAB 2/0.

Amende de 30€ à AFC LIBERCOURT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**



**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**

